

Le financement fédéral des infrastructures municipales et du transport en
commun
DÉCLARATION POUR UNE JUSTE REDISTRIBUTION DE LA TAXE D'ACCISE SUR L'ESSENCE

ATTENDU QUE la taxe d'accise fédérale sur l'essence s'élève à 10 cents le litre pour les usagers à la pompe ;

ATTENDU QUE le gouvernement fédéral a décidé en 2005 de verser progressivement la moitié de cette taxe aux provinces, soit environ 2 milliards de \$ par année, pour financer les infrastructures municipales, incluant les transports collectifs ;

ATTENDU QUE le gouvernement fédéral conserve l'autre moitié dans son fonds consolidé ;

ATTENDU QUE ces montants sont versés à la Société de financement des infrastructures locales du Québec (SOFIL), et que le gouvernement du Québec consacre 25% de ces sommes perçues annuellement aux projets de rénovation des transports collectifs et au développement de l'offre de service ;

ATTENDU QUE le gouvernement fédéral n'a pas suffisamment augmenté sa part dans le financement des infrastructures publiques municipales, dont les transports collectifs ;

ATTENDU QUE les besoins financiers pour mettre à niveau les infrastructures municipales et celles en transports collectifs sont énormes ;

ATTENDU QUE les grandes villes du Québec, dont la Capitale-Nationale et la Métropole, se sont dotées d'objectifs ambitieux de développement de l'usage des transports collectifs d'ici 2020 et 2030;

ATTENDU QUE le développement des transports collectifs est un des principaux contributeurs au développement économique, à la réduction des gaz à effet de serre, à l'amélioration de la qualité de vie en milieu urbain ainsi que de la santé de la population ;

ATTENDU QUE les coûts engendrés par la congestion routière métropolitaine, estimés à plus de 1,4 G\$ en 2003 pour la seule région de Montréal, ne cessent d'augmenter ;

ATTENDU QUE l'Union des municipalités du Québec a demandé le rapatriement de l'entièreté de la taxe d'accise fédérale sur l'essence ;

ATTENDU QUE le gouvernement fédéral vient de confirmer, dans le nouveau budget 2015/2016, le retour à l'équilibre budgétaire ;

EN CONSÉQUENCE, LES SIGNATAIRES DEMANDENT :

- Que le gouvernement du Canada transfère la totalité de la taxe d'accise sur l'essence, soit 10 cents le litre, à la SOFIL afin d'aider davantage les municipalités du Québec à financer leurs projets d'infrastructures et les projets de transports collectifs, tel que demandé par l'Union des municipalités du Québec ;

ONT signé :

Madame Florence Junca-Adenot
Directrice, FORUM URBA 2015, UQAM,
Porte-parole de TRANSIT, l'Alliance pour le financement du transport collectif

Madame Dominique Daigneault
Présidente du Conseil central du Montréal métropolitain-CSN (CCMM-CSN)

Monsieur Pierre-Olivier Pineau
Professeur titulaire, Chaire de gestion du secteur de l'énergie, HEC Montréal

Monsieur Paul Lewis
Doyen et professeur, Faculté de l'aménagement, Université de Montréal

Monsieur Pierre Gauthier
Professeur agrégé
Département de géographie, urbanisme et environnement, Université Concordia

Monsieur Christian Savard
Directeur général de Vivre en Ville

Monsieur Philippe Bourke
Directeur général du Regroupement national des conseils régionaux de l'environnement du Québec

Monsieur Étienne Grandmont
Directeur général, Accès transports viables

Madame Coralie Deny
Directrice générale du Conseil régional de l'environnement de Montréal

Monsieur François Pepin
Président de Transport 2000